

Régie de l'énergie - Dossier R-3814-2012
Cause tarifaire 2013-2014 d'Hydro-Québec Distribution

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3814-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2013-2014
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 21 août 2012

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3814-2012 (Cause tarifaire 2013-2014 d'Hydro-Québec Distribution).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ciblent leur présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elles traiteront ces sujets dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

4.1 La prévision de la demande (B-0012 et B-0013, HQD-2 Docs. 1 et 2)

Les intervenantes s'assureront de la justesse des prévisions de la demande au présent dossier afin d'éviter le report intergénérationnel des coûts d'approvisionnement.

Les **prévisions de demande industrielles** et quant aux **mises en chantier résidentielles** feront l'objet d'une attention particulière, en suivi des écarts prévision-réel constatés durant les années antérieures.

À cet égard, les intervenantes trouvent particulièrement intéressante que HQD continue de ventiler les **projections par secteur industriel** à la pièce B-0013, HQD-2, Doc. 2, tableau 2 ; cette information plus précise répond à un souhait qui avait antérieurement été exprimé par SÉ-AQLPA. Le sous-secteur industriel s'illustrant par la plus forte croissance prévue est toutefois insuffisamment défini (« *Divers manufacturiers* ») ; ce sous-secteur mériterait d'être lui-même ventilé.

Les intervenantes trouvent également intéressantes qu'enfin Hydro-Québec semble avoir révisé à la hausse sa méthode de prévision des **mises en chantier résidentielles**. Nous avons signalé de façon répétée lors des années antérieures que HQD sous-estimait de manière systémique les mises en chantier.

Nous notons que les prévisions de croissance du PIB d'Hydro-Québec pour 2013 sont **en-deçà de celles de prévisionnistes externes**, alors qu'au contraire ses prévisions de croissance de l'emploi et du revenu disponible sont **plus élevées que celles de prévisionnistes externes**.

A la pièce B-0013, HQD-2, Doc. 2, page 6, lignes 22-27, Hydro-Québec affirme qu'« *afin de mieux répondre aux questions soulevées par la Régie et les intervenants dans les précédents dossiers tarifaires, le Distributeur s'est doté d'outils additionnels de prévision des ventes de court terme (horizon de 1 et 2 ans). Ces derniers lui permettent de mieux*

expliquer et prévoir l'évolution des ventes d'électricité en utilisant un plus grand nombre d'indicateurs économiques, et ce, sans faire appel à l'usage de provisions ». Hydro-Québec n'identifie toutefois pas en quoi consistent ces outils additionnels.

4.2 Coûts évités (B-0016, HQD-2, doc. 4)

SÉ-AQLPA soumettront des représentations sur les coûts évités, particulièrement en réseaux autonomes.

Il semble difficile à croire que les **coûts évités en puissance** soient établis de façon générique pour l'ensemble des réseaux du Nunavik et, par calcul paramétrique, pour l'ensemble des réseaux de la Basse-Côte-Nord et de la Haute-Mauricie (B-0016, HQD-2, doc. 4, pages 8-9 et tableau de la page 10). Au dossier R-3776-2011 (B-0016, HQD-2 Doc. 4 page 10), les coûts évités en puissance étaient spécifiques à chaque réseau.

Voir aussi nos remarques, sous la section PGEE, à l'effet qu'Hydro-Québec refuse de se conformer au vœu de la Régie **d'examiner l'impact, sur le plan d'équipement de chacun des réseaux autonomes**, des mesures d'efficacité potentielles (du PTE), si ces mesures ne sont pas encore retenues au sein du PGEE (B-0016, HQD-2 Doc 4 pp. 10-11, section 2.4).

4.3 Stratégie d'approvisionnements en électricité (B-0021, HQD-5, doc. 1)

SÉ-AQLPA constatent que les **Conventions d'énergie différée HQD-HQP** sont en train d'atteindre leur point de saturation au-delà duquel HQD ne disposera plus de flexibilité : HQP refuse en effet de garantir la reprise en hiver des 400 MW additionnels souhaités par HQD, au moins pour deux ans. Par ailleurs, HQD a déjà accumulé 5,2 TWh dans sa banque d'énergie différée, qu'elle devra reprendre d'ici l'expiration des contrats en 2026 (B-0021, HQD-5 Doc 1, p. 32, lettre de HQP). Au présent dossier, SÉ-AQLPA constatent qu'effectivement Hydro-Québec Distribution **réduit ses reports** et, par ailleurs, prévoit une **part importante d'électricité patrimoniale inutilisée** (B-0021, HQD-5 Doc 1, p. 8, lignes 4-8). SÉ-AQLPA examineront si une stratégie d'approvisionnement plus optimale pourrait être déployée et soumettront des représentations à cet égard.

4.4 Méthodes comptables – Durée d'utilité de certains actifs (B-0024, HQD-7, doc. 1, pages 10-11)

Hydro-Québec annonce avoir, cette année, procédé à la réévaluation de la **durée de vie de certains actifs**.

SÉ-AQLPA sont sceptiques à l'effet que les durées de vie des Conducteurs moyenne tension, des Câbles aériens basse tension, des Canalisations souterraines en béton et des Poteaux aient toutes été réévaluées à 60 ans (et limitées à 50 ans par l'effet de la *Loi sur Hydro-Québec*), au lieu des 30 à 40 ans antérieurement considérés. SÉ-AQLPA poseront des questions et soumettront des représentations à ce sujet.

4.5 Charges d'exploitation (distribution et SALC : B-0024, HQD-7, doc. 1)

SÉ-AQLPA s'assureront de la suffisance des **budgets de charges prévues ayant une portée environnementale**, en continuité avec leurs interventions des années précédentes.

Elles suivront entre autres le déploiement du **programme d'inspection systématique et de retraitement des poteaux**, dont un bilan est présenté à la demande de la Régie sous la cote B-0024, HQD-7, Doc. 1, Annexe D.

SÉ-AQLPA sont surpris que le programme et le **budget d'électrification des transports collectifs** au Québec tardent à se concrétiser, alors que le gouvernement du Québec et plusieurs municipalités semblent déjà plus avancés dans leur planification (B-0024, HQD-7, Doc. 1, page 15, lignes 2-12).

Nous nous inquiétons aussi d'une décroissance majeure des charges prévues pour 2013 en **Entretien préventif systématique et réhabilitation des ouvrages civils** et de la non-réalisation de la moitié du budget de 2012 prévu à cet égard (B-0024, HQD-7, Doc. 1, page 17, tableau 7).

4.6 Les investissements prévus (B-0039, HQD-8, Doc. 5)

Hydro-Québec annonce au présent dossier le **report envisagé de 2015 à 2018 du projet CATVAR**, reportant d'autant les économies d'énergie annuelles de 2 TWh qui étaient planifiées en conséquence (B-0039, HQD-8, Doc. 5, pages 14-15).

Le **raccordement du village La Romaine au réseau principal** est aussi suspendu (B-0039, HQD-8, Doc. 5, pages 14).

De plus, Hydro-Québec **cesse soudainement d'inclure** dans sa planification des 10 prochaines années **le projet éolien d'Akulivik ni quelque autre projet éolien au Nunavik**, malgré de très nombreuses annonces de projets éoliens au Nunavik, continuellement reportées et modifiées par Hydro-Québec depuis plus de 15 ans (B-0039, HQD-8, Doc. 5, pages 13 et 16).

Enfin, les réflexions d'Hydro-Québec Distribution sur la **permanentisation du groupe électrogène thermique d'urgence à Schefferville** ne font aucunement état du projet de raccordement au réseau principal à 315 kV Brisay-Schefferville (250 km) : -0039, HQD-8, Doc. 5, Annexe.

SÉ-AQLPA interrogeront Hydro-Québec sur ces différents reports et disparitions de projets et soumettront des représentations à cet égard.

4.7 Le Plan global en efficacité énergétique - PGEE (B-0042, HQD-8, Doc. 8)

SÉ-AQLPA constatent la baisse importante envisagée par Hydro-Québec dans la progression de son *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)*.

Au rythme proposé par Hydro-Québec, les objectifs d'efficacité énergétique électrique de 11 TWh souhaités par le gouvernement du Québec pour l'année 2015 dans sa stratégie énergétique 2006-2015, telle que mise à jour, ne seront pas atteints (d'autant plus que les 2 TWh annuels de gains prévus par CATVAR ne se matérialiseront pas d'ici 2015 : B-0039, HQD-8, Doc. 5, pp. 14-15). Or il est dans l'intérêt public, au sens de l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, que les objectifs gouvernementaux d'efficacité pour 2015 soient atteints.

SÉ-AQLPA proposeront donc à la Régie de requérir qu'Hydro-Québec accroisse ses efforts en efficacité énergétique selon une perspective qui permette l'atteinte de ces objectifs. SÉ-AQLPA sont conscientes qu'une partie des programmes du PGEE se rapproche de son point de saturation. Cela implique donc qu'il faille peut-être diversifier davantage l'offre de programmes d'efficacité. Ceci pourrait amener à rechercher, au sein des mesures du *Potentiel technico-économique d'efficacité énergétique électrique (PTE)*, des mesures, même plus coûteuses que celles des programmes actuellement prévus, permettant de se rapprocher davantage des objectifs d'efficacité de 2015.

Hydro-Québec affirme que « pour 2013, le Distributeur entend intensifier les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle résidentielle. À cet effet, il mettra sur une meilleure connaissance de la consommation électrique et de la facture d'électricité par cette clientèle afin qu'elle modifie ses habitudes de consommation » (B-0042, HQD-8, Doc. 8, page 10, lignes 12-15). Or SÉ-AQLPA constatent que, loin de croître, le programme Diagnostic résidentiel marque au contraire une décroissance marquée prévue en 2013 (B-0042, HQD-8, Doc. 8, page 35). Hydro-Québec ne confirme même pas (à B-0042, HQD-8, Doc. 8, page 15) que ce programme sera bonifié par la mise en ligne quotidienne d'information sur la consommation de chaque client sur la page web de son compte, contrairement à ce qu'Hydro-Québec avait laissé entrevoir au dossier R-3770-2011 (R-3770-2011, Pièce B-0098, HQD-6, Doc. 1, page 16, Item 1).

SÉ-AQLPA constatent aussi à regret qu'Hydro-Québec se désengage de son programme d'aide à la géothermie résidentielle que nous avons pourtant fortement encouragé lors d'années antérieures.

De plus, Hydro-Québec est peu convaincante lorsqu'elle argumente qu'il y aurait lieu de baisser ses efforts en efficacité de l'éclairage public. Au contraire, elle souligne elle-même un accroissement des réfections prévues de ces équipements par les autorités publiques, ce qui devrait accroître les opportunités d'améliorer l'efficacité de ceux-ci si Hydro-Québec offrait un programme bien modulé.

Quant aux mesures d'efficacité dans les réseaux autonomes, il serait souhaitable qu'Hydro-Québec se conforme au vœu de la Régie d'examiner l'impact, sur le plan d'équipement de chacun des réseaux autonomes, des mesures d'efficacité potentielles (du PTE), mêmes si ces mesures ne sont pas encore retenues au sein du PGEE. Hydro-Québec argumente au présent dossier qu'elle n'a pas à procéder à l'examen demandé par la Régie (B-0016, HQD-2 Doc 4 pp. 10-11, section 2.4).

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

4.9 La stratégie tarifaire et les tarifs et conditions proposés (B-0048 et B-0051, HQD-11, Doc. 2 et HQD-12, Doc. 2)

SÉ-AQLPA appuie la stratégie tarifaire d'Hydro-Québec consistant à continuer d'allouer la hausse sur les portions variables des tarifs, soit celles sur lesquelles les clients sont le plus susceptibles de pouvoir agir en baissant leur consommation pour répondre au signal de prix. : B-0051, HQD-12, Doc. 2, pages 6-9.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* participeront à la séance de travail annoncée. Elles demanderont également des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires, oralement, en audience.

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, laquelle sera présentée ensuite en audience.

Une argumentation sera également présentée en audience.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 21 août 2012



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***